



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de  
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 07/06/2024

Date d'affichage : 26/06/2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix sept juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2024-043 OBJET : VALIDATION CONDITION DU PRET CMSO POUR FINALISATION RENOVATION RESEAU D EAU

Mr le Maire invite le Conseil Municipal à examiner en détail et à valider la proposition de prêt destiné à financer la dernière tranche de la rénovation du réseau d'eau potable de la commune au bénéfice des administrés, faites par le Crédit Mutuel du Sud Ouest , Fédération du Crédit Mutuel du Sud Ouest dont le coût total hors taxes s'élève à 200 000 + 111 658.50 + 200 = 311 858.50 Euros

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** accepte l'offre de prêt " COLD-cite gestion fixe" faite par le CMSO et décide en conséquence :

**Article 1 :** Le conseil autorise Mr le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt : 200 000 Euros

Objet : Finalisation pour le rénocation du réseau d'eau potable de la commune

Durée : 300 Mois

Taux de base : 3.7500%

Taux effectif global : 3.7593 %

Périodicité : annuelle

Total interets : 111 658.50 €

Type d'amortissement échéances : progressif

Montant des échéances : 12466.34 Euros

Frais de dossier : 200 €

**AR Prefecture**

024-212404040-20240617-MA\_DEL\_2024\_043-DE

Reçu le 26/06/2024

**Remboursement anticipé** : possible à chaque date d'échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

**Article 2 :**

Le **Conseil Municipal** autorise Mr le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Certifiée exécutoire après transmission à  
la Sous-préfecture de SARLAT et publication  
par voie d'affichage le 26/06/2024

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

